

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **23**
de présents : **17**
de votants : **22**

Etaient présents :

M. et Mmes Sophie ATAKAYA, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Lucien DIM, Laurent ERBOSTOSSER, GRANDJEAN Guillaume, Aline GULINO, Eric GULINO, Sabrina HAJRI, Damien LEVÉ, Marie-Françoise MANGIN, Sébastien MANGIN, Anne-Marie MARX, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : /

Était absent : M. Alain LACOGNATA

Procurations : M. Gilles ADAM donne procuration à Mme Aline GULINO
M. Francis FRERY donne procuration à M. Lucien DIM
Mme Marina GAUTIER donne procuration à M. Damien LEVÉ
M. Sébastien SCHWAB donne procuration à Mme Anne DAMIEN-FRENTZEL
Mme Carole TRIBOULOT donne procuration à Mme Sabrina HAJRI

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/09/2026.

N° 51/2026 : Création de poste et tableau des effectifs

Rapporteur : Aline GULINO

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A la suite de plusieurs fins de contrats, il est apparu opportun de procéder à une réorganisation des postes afin de mieux répondre aux besoins des services et d'optimiser leur fonctionnement. Dans ce cadre, il est nécessaire de créer des emplois permanents pour assurer les missions d'agent d'entretien et d'animateur au sein du périscolaire.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial ou de la filière d'animation au grade d'adjoint d'animation territorial. Si ces emplois ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des agents contractuels dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions prévues par les articles L332-8 et suivants du Code général de la fonction publique.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, par **22 VOIX POUR**,

- **CRÉÉ** les emplois suivants :
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 10 h
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 14 h
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 33 h
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 26,5 h
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 22,5 h
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 21,5 h

- **MODIFIE** ainsi le tableau des effectifs :

EMPLOIS PERMANENTS : 30 POSTES

1 Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	Filière administrative	35h
2 Adjoint administratif	Filière administrative	30h
1 Agent de maîtrise	Filière technique	35h
5 Adjoint technique	Filière technique	35h
1 Adjoint technique Principal 2 ^e classe	Filière technique	35h
1 Adjoint technique	Filière technique	32h
2 Adjoint technique	Filière technique	31h
1 Adjoint technique	Filière technique	28,2h
1 Adjoint technique Principal 2 ^e classe	Filière technique	22h
1 Adjoint technique	Filière technique	13h
1 Adjoint technique	Filière technique	10h
1 Adjoint technique	Filière technique	14h
1 Animateur principal 2 ^{ème} classe	Filière animation	35h
3 Adjoint d'animation territorial	Filière animation	35h
3 Adjoint d'animation territorial	Filière animation	8h
1 Adjoint d'animation territorial	Filière animation	29h
1 Adjoint animation	Filière animation	33h
1 Adjoint animation	Filière animation	26,5h
1 Adjoint animation	Filière animation	22,5h
1 Adjoint animation	Filière animation	21,5h

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 15 septembre 2026

Le Maire,
Eric GULINO

